#### **CONSEIL DE PARIS**

#### **Conseil Municipal**

## Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 9 et 10 juillet 2012

**2012 DASCO 25** Subvention (10.290 euros) à la Caisse des Ecoles du 6e arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances et des projets socio-éducatifs.

### Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

-----

# Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'attribution de subventions aux caisses des écoles de la ville de Paris pour la mise en œuvre des séjours de vacances ;

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la délibération 2011 DASCO 137, en date des 12, 13 et 14 décembre 2011, relative à la réforme des modalités d'attribution des subventions allouées par la Ville de Paris aux caisses des écoles pour la restauration scolaire et périscolaire ;

Vu l'avis du conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement, en date du 26 juin 2012;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission,

#### Délibère:

Article 1 : Est attribuée à la caisse des écoles du 6<sup>e</sup> arrondissement la subvention dont le montant est le suivant : 10.290 euros.

Article 2 : La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au budget municipal de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris, chapitre 65, nature 657361, rubrique 423.